

PERSPECTIVES
EDUCATION
FORMATION



la
cgt

ÉDUC'
ACTION



Mobilisation retraites, répression

Mai 2023

N° 180
Prix 1 €

p. 2 : La tournée ratée du SNU

p. 3 : Face à un gouvernement fragilisé, imposons une autre politique

p. 4 : Télétravail : l'accord Éducation nationale enfin signé !

p. 5 : Une grève lors des épreuves de spécialité ?
Parcoursup, version 2023

p. 6 : UPE2A
Suppression de la technologie en 6^e : et après ?

p. 7 : Former aux questions du 1^{er} degré

p. 8 : Réforme Macron : mettre les lycées pro au service des entreprises.

p. 9 : Certification professionnelle
Le Conseil Supérieur des Programmes (CSP) attaque les statuts

p. 10 : AESH : à perpétuité sous le seuil de pauvreté ?
Prime REP : élargie à toutes les catégories de personnels, mais...

p.11 à 14 : Mobilisation retraites/répression

p. 15 : Santé et conditions de travail : la contre-réforme des retraites

p. 16 : Attention mutation sanction

p. 17 : Les journées des intersyndicales femmes

p. 18 : Réforme de la Fonction publique
Iran, Pérou : une répression féroce sur la population

p. 19 : 53^e Congrès confédéral

p. 20 : Indigne par RESF !

p. 21 : Rencontre avec Philippe DAURIAC

p. 22 : Présent-es les retraité-es dans la lutte actuelle !

p. 23 : ... comme Mobilisations

Je souhaite me syndiquer

Se rendre sur notre site : www.cgteduc.fr

cliquer sur «Rejoignez-nous» dans le menu principal

Je souhaite prendre contact

01 55 82 76 55 / unsen@cgteduc.fr

CGT Éduc'action - 263, rue de Paris
case 549 - 93515 Montreuil cedex



Directrice de publication : Nadine CASTELLANI LABRANCHE. Rédactrice en chef : Pauline SCHNEGG

Maquette : Christine JARRY-AREND. Conception de la «Une» : Bertrand VERHAEGHE

Périodicité : bimestrielle. CPPA : 0625 5 07375 - ISSN : 1250-4270. Dépôt légal : à parution

Imprimerie RIVET - BP 1577 (87022) Limoges cedex 9. CGT Éduc'action - 263, rue de Paris - case 549 - 93515 Montreuil cedex. Tél. : 01.55.82.76.55 - Télécopie : 01.49.88.07.43

Mél : unsen@cgteduc.fr - Internet : www.cgteduc.fr



La tournée ratée du SNU

Le SNU, Service National Universel, est l'objet de bien des volte-face depuis plusieurs semaines. Après avoir envisagé et annoncé sa généralisation, ainsi que son caractère obligatoire pour toute une classe d'âge, le pouvoir en place (et en premier lieu E. Macron) a reculé face à la mobilisation de la jeunesse contre la réforme des retraites.

Il faut dire que la levée de boucliers a été unanime, des organisations de jeunesse aux syndicats, des associations de parents d'élèves aux mouvements d'Éducation populaire, pas une voix ne s'est fait entendre pour défendre ce service militaire qui ne dit pas son nom. Seule Sarah El Hairy a continué à prêcher dans le désert à coups de tweet et de langue de bois à propos de la résilience et de la pseudo cohésion nationale que le SNU serait censé incarner.

Las, les révélations des scandales d'agressions sexuelles ou de punitions collectives qui ont émaillé les quelques sessions déjà réalisées (et qui, rappelons-le sont loin de faire le plein de volontaires) ont été la seule publicité qui a entouré la désormais morte-née tournée du SNU. Partout où la «caravane» du SNU s'est installée, nos militant-es ont été présent-es en nombre pour lui faire bon accueil et ont obligé le dispositif à se replier en hâte ou plus vite que prévu ! Ces petites victoires, qui ne sont pas que symboliques, font du bien par les temps qui courent.

Le SNU serait la recette du pouvoir pour une jeunesse en mal de repères ?

Mais la jeunesse en a des repères, elle l'a montré pendant le mouvement des retraites : elle est en recherche de projets collectifs certes, mais prônant le progrès social et l'émancipation collective, pas un ersatz de vieilleries réactionnaires et d'uniformes. Évidemment la CGT Éduc'action reste extrêmement vigilante et sera en première ligne si ce projet de SNU obligatoire renaît sous une forme ou une autre. Elle continue à dénoncer cette attaque idéologique en règle.

Christine PAU



Michaël MARCILLOUX, co-secrétaire général

Face à un gouvernement fragilisé, imposons une autre politique

Après une mobilisation historique par sa durée et les chiffres de manifestant-es, nous n'avons certes pas encore gagné le retrait mais nous avons réussi à imposer un rapport de force qui place le gouvernement dans une impasse. La colère sociale demeure toujours vive et au-delà de la question des retraites, elle est motivée par les questions des salaires, du logement, des services publics en déliquescence, bref par le refus des inégalités et la conviction que l'argent magique, comme ils disent, existe depuis le «*quoi qu'il en coûte*».

Crise sociale et démocratique

Le passage en force après le non au traité constitutionnel européen puis le quinquennat Hollande, ont nourri une crise politique.

Cette fois, c'est l'imposition d'une réforme d'ampleur contre l'opinion, sans que les député-es ne la votent. C'est enfin un conseil constitutionnel qui se contente d'une lecture littérale des articles de la constitution, ouvrant la voie à la généralisation de l'usage des dits-articles pour toute réforme sociale ayant un lien avec le financement de la sécurité sociale ou le budget. Remarquons tout de même, à ce sujet, qu'il avait moins de prévention à interpréter la Constitution sous un angle politique quand il a estimé confiscatoire le passage à 75% du taux marginal de l'impôt sur le revenu proposé par le gouvernement Ayraud.

Nous devons nous nourrir de cette crise sociale et démocratique, pour continuer à mobiliser sur tous les sujets sociaux et économiques et à chacune de nos mobilisations, revendiquer le retrait de la réforme et la retraite à 60 ans.

Dans notre secteur, Pap Ndiaye nous en donne d'ores et déjà l'occasion, Macron ayant décidé de faire de l'Éducation la première étape de sa nouvelle séquence post retraites.

C'est d'abord une «*revalorisation*» sous la forme d'une aumône indemnitaire pour les seul-es enseignant-es loin de compenser l'inflation des 2 dernières années et très très loin de compenser la perte de pouvoir d'achat des 20 dernières années, au prix d'une progression de carrière atone et de l'absence totale d'augmentation indiciaire pour les autres catégories de personnel.

C'est ensuite un «*pacte*», retour du «*travailler plus pour perdre moins*», qui attaque les statuts, met en concurrence les personnels et aggrave les inégalités femmes-hommes.

Ce sont, enfin, l'annonce d'une «*fusion*» des AEd et AESH et une réforme de la voie professionnelle, basée sur le «*pacte LP*», véritable attaque contre les classes populaires et les personnels.

Pour ces raisons, la CGT Educ'action mobilise d'ores et déjà les personnels par la grève et construira le rapport de force dès la rentrée pour gagner sur nos salaires, nos métiers et la retraite.

Télétravail : l'accord Éducation nationale enfin signé !

L'accord national Éducation nationale / Jeunesse et Sports sur le télétravail, très attendu par les personnels administratifs, a enfin été signé ce vendredi 31 mars !

Des élu·es syndicales·aux indispensables et efficaces !

3 ans ont donc été nécessaires pour mettre en application le décret du 5 mai 2020 et 20 mois pour décliner l'accord cadre relatif au télétravail dans la Fonction publique, signé le 13 juillet 2021. **3 ans de retard ! Le mépris est insupportable.** Il est structurel : comme le télétravail ne concerne pas les enseignant·es, ultra majoritaires parmi les personnels de l'Éducation nationale, la DGRH n'a pas fait du dossier télétravail une priorité ! Quel scandale !

■ Des droits

Cet accord approfondit les droits obtenus dans le cadre de l'accord interministériel, selon le principe de faveur. **Il consacre les principes de volontariat et de réversibilité du télétravail ainsi que l'ensemble des revendications que nous avons inscrites dans nos repères Santé Travail sur le sujet.**



C'est la raison pour laquelle la CGT a signé l'accord. Il entérine les droits suivants : droit effectif et opposable à la déconnexion, réaffirmation que l'équipement de l'agent·e télétravailleur·euse est à la charge de l'administration, possibilité d'exercer le télétravail en jours flottants, possibilité d'exercer jusqu'à 3 jours par semaine en télétravail (2 jours de présence sur site obligatoires), possibilité de varier les lieux d'exercice du télétravail, reconduction automatique des protocoles annuels individuels de télétravail. Parallèlement un arrêté a actualisé les frais de **l'indemnité forfaitaire télétravail (2,88€ par jour télétravaillé / max 253,44€ par an)** ce qui reste évidemment beaucoup trop bas !

Des batailles victorieuses

Le principal enjeu de la négociation au sein de l'Éducation nationale a été de définir les personnels éligibles au télétravail (hors enseignant·es). Le ministère souhaitait exclure les personnels administratifs des EPLE, au prétexte fallacieux de garantir la présence d'adultes suffisante dans les établissements !

La mobilisation des représentant·es des personnels a permis de les réintégrer dans le dispositif, comme de rendre l'ensemble des personnels de direction, éducation et de santé et services sociaux éligible à minima aux jours flottants hors présence des élèves.

Un des spectres du développement du télétravail peut être aussi, à terme, la réduction des locaux et la mise en place de bureaux partagés voire de «flex-offices». L'administration voulait introduire dans le texte la notion d'un seuil de présence sur site à partir duquel la discussion sur les usages partagés des locaux pouvait être engagée localement (à partir de 3 jours de télétravail).

La CGT a bataillé pour obtenir que la mention soit retirée. C'est une vraie victoire qu'il faut souligner !

Sylvie AEBISCHER

■ Une grève lors des épreuves de spécialité ?

Faire grève ou pas lors des épreuves du baccalauréat revient dans les débats depuis 2018. Cette année, le contexte du 49.3 a poussé certains personnels exaspérés à y recourir.

La grève des surveillances de bac est un cruel dilemme pour des collègues qui préparent leurs élèves aux épreuves depuis 1, 2, parfois 3 ans. Cette année, certains établissements ont connu des taux de grévistes non négligeables (autour de 25%) et quelques-uns ont connu des grèves majoritaires. Si ce mouvement de grève était très localisé et n'a nulle part empêché la tenue des épreuves, c'est parfois que l'administration avait accumulé les réservistes, voire fait appel à des personnels d'autres établissements. Mais l'objectif était-il vraiment d'empêcher les élèves de composer ?



Répondre au mépris

Derrière ce mouvement, il y avait surtout un cri de rage face au mépris du gouvernement dans la réforme des retraites. Un mépris qui ressemble fort à celui que nous avons connu lors des réformes des lycées. Un mépris dans un contexte où les personnels voient de moins en moins en quoi leur travail permet l'émancipation et l'épanouissement de leurs élèves.

Il est urgent de sortir de l'ornière et de construire une alternative pour le lycée, pour l'École, pour les services publics. **Il faut construire un autre projet de société.**

Rémy REYNAUD – Secrétaire national – CGT EDUC 13

■ Parcoursup, version 2023

Contrairement à ce que certain-es affirment, les notes des épreuves de spécialité ne feront pas à elles seules Parcoursup. **Les notes et appréciations sur les bulletins restent essentielles.**

Les classes préparatoires promettent d'user des deux notes nationales «avec discernement», sans déroger à un examen «manuel», comprenant la lecture des appréciations dans les disciplines prioritaires et de chaque projet de formation motivé. «On ne peut pas considérer que ces deux notes nationales sont la seule clé», explique Joël Bianco, proviseur de Louis-le-Grand, à la tête de l'Association des proviseurs de lycées à classes préparatoires.

De même, «pour entrer à Sciences Po Paris, les résultats au bac n'auront pas plus d'influence que la performance académique au cours des trois années au lycée», cadre

Gabriela Crouzet, directrice des admissions. Les deux notes de mars s'intégreront dans «une moyenne non pondérée de l'ensemble des épreuves et du contrôle continu dans les matières du baccalauréat entre la classe de Première et de Terminale».

Ni justice, ni transparence

Enfin, dans de nombreux établissements du supérieur, le détail des coefficients et des critères n'est jamais publié... car rien n'y oblige.

Nous avons du mal à l'admettre, **mais le bac n'existe plus, et surtout, la transparence, l'équité, la justice, n'existent pas dans le monde de Parcoursup.**

Marlène AQUA – CGT EDUC 13

N.B : Citations tirées de « Le Monde », Sylvie Lecherbonnier et Soazig Le Nevé, 23 mars 2023



UPE2A

Même si le dispositif UPE2A (Unité Pédagogique pour Élève Allophone Arrivant) n'est pas parfait, pourquoi le modifier dans quelques académies, au motif d'une harmonisation des fonctionnements ?

Ce sera au moins-disant, bien évidemment, dans une pure logique comptable. Le but est de sortir les élèves d'un dispositif, encadré par un-e enseignant-e formé-e, pour les inclure dans une classe.



Les horaires seront aussi modifiés puisque ces élèves n'auront plus que 9h de français, plus 3h pour faire autre chose dans le domaine de la langue ; pour ces 3h les professeur-es documentalistes seront sollicité-es en premier lieu,

L'inclusion à tout prix

sur la base du volontariat et au mépris du décret de 2014 puisque ces personnels ne sont pas formés FLS.... S'ils ou elles refusent, on sollicitera un-e autre enseignant-e, ou un-e AEd. Le reste du temps et pour les autres disciplines, l'élève sera inclus-e dans la classe.

L'Éducation nationale gomme les espaces intermédiaires qui permettent aux élèves d'apprendre une nouvelle langue, parfois une nouvelle culture et les jettent dans des classes surchargées, sans former les personnels.

La CGT Educ'action milite pour l'accueil de tout-es les élèves, sans restriction liée à la nationalité ou à la situation administrative, dans un dispositif qui leur permette d'apprendre le français et d'être petit à petit intégré-es en classe.

Sandra GAUDILLERE

Suppression de la techno en 6^e : et après ?

Malgré une opposition syndicale massive lors du Conseil Supérieur de l'Éducation du 24 mars (24 voix contre et 3 abstentions), l'heure de technologie sera supprimée pour les élèves de 6^e dès la prochaine rentrée. Les raisons données étaient plutôt lunaires : nous manquons d'enseignant-es en technologie et ce temps libéré permettra de mettre en place l'heure de «devoirs faits» obligatoire. Donc plutôt que de rendre le métier plus attractif et

soulager les effectifs par classe pour un meilleur suivi des élèves, **le ministère choisit ce qui ressemble à un plan social.** Les réponses sont aussi vagues sur le devenir des enseignant-es, ainsi amputé-es d'une partie de leur service : une formation, axée sur le numérique et la programmation, leur sera proposée sur la base du volontariat. Rassurons-nous, aucune mesure de carte scolaire ne sera imposée...

Dans le même temps le ministère parle d'un plan numérique incluant la formation à Pix dès la 6^e (sans les prof-fes de techno ?) et quand on demande avec quels moyens de remplacement les enseignant-es pourront partir en formation, toujours peu de réponses.

Assurément, cette mesure multipliera les postes partagés au détriment de nombre de collègues, y compris de contractuel-les.

Mais que nos collègues se réjouissent, ils et elles trouveront toute leur place dans le dispositif «devoirs faits» !!

Sandra GAUDILLÈRE



Former aux questions du 1^{er} degré

Après les élections professionnelles de décembre 2022 et afin de développer l'ancrage CGT dans les écoles, plusieurs académies et syndicats départementaux ont fait le choix de mener des stages de formation syndicale sur la question du 1^{er} degré, de l'enseignement adapté et spécialisé.

Ces formations, dispensées par les camarades du groupe national 1^{er} degré, sont inscrites dans le plan de formation national de notre organisation et ouvertes à tous les personnels ; des professeur-es des écoles peuvent côtoyer des PLP, des certifié-es ou des AESH. Si auparavant ces stages visaient à former de futur-es élu-es CAPD, la loi de transformation de la Fonction publique et la «fin» des instances paritaires dans la gestion des carrières nous ont amené-es à revoir leurs objectifs.

Développer la formation syndicale

Nous travaillons ainsi à faire connaître nos revendications afin de les porter au mieux auprès de nos collègues, mais aussi à outiller localement les camarades souhaitant porter ces questions spécifiques du 1^{er} degré (fonctionnement, droits et devoirs...). L'administration use facilement de pression, mais aussi d'une lecture très approximative des textes réglementaires : il est toujours important d'armer les camarades afin de répondre correctement aux collègues qui ont besoin d'aide.

Ainsi, il est toujours bon de revenir sur nos obligations réglementaires de service ou sur le droit des fonctionnaires. En période de conflit social et de grèves, c'est particulièrement important.

■ C'est renforcer la CGT Educ'action

D'autre part, si faire connaître nos revendications est central, les confronter aux personnels, aux réalités de terrain, aux évolutions de nos métiers et à nos revendications plus globales sur l'École est primordial.



Nous avons pu échanger sur l'École inclusive (sa réalité, ses moyens et ses limites), sur nos conditions de travail dans un bâti scolaire vieillissant (aux incidences certaines en plein hiver ou pendant les épisodes caniculaires...), sur les rythmes scolaires (sur l'équité de traitement entre collègues et l'impact sur la territorialisation, mais aussi sur les rythmes des élèves), sur la gestion des remplacements et la continuité pédagogique ou encore sur la gestion collégiale des écoles (question particulièrement d'actualité avec la loi Rilhac et l'autorité fonctionnelle).

Comme nous le prônons pour tous les personnels sur nos lieux de travail, nous misons sur la création de collectifs militants locaux à partir de notre projet revendicatif.

À Bordeaux, ce fut l'occasion d'accueillir de futur-es syndiqué-es et candidat-es aux élections professionnelles et à Nantes de relancer un groupe de travail de PE.

Face aux attaques que nous subissons, il est indispensable de développer ce type de formation pour rendre la CGT Educ'action plus forte, de la maternelle aux lycées.

Alors n'hésitez pas à vous manifester.

Jérôme SINOT

Réforme Macron : mettre les lycées pro au service des entreprises

Lors de son intervention du 4 mai, le président Macron a donné les contours de la réforme du lycée professionnel, dont l'objectif principal est de répondre aux besoins des métiers en tension et de réaliser son objectif de plein emploi en 2027.

Malgré les **mobilisations historiques** de l'automne le président Macron persiste dans sa volonté de démanteler la voie professionnelle sous statut scolaire.

Véritable Big Bang libéral

Le cœur de cette réforme repose sur un adéquationnisme radical : adapter l'offre de formation aux besoins de main-d'œuvre des entreprises locales. Cela s'apparente à une privatisation rampante.

Cette logique «*du tout insertion*» aboutira à la fermeture de nombreuses formations, notamment dans les filières tertiaires. Beaucoup de collègues seront amenés à faire des reconversions forcées et inadaptées !



Condamnant les élèves à des orientations contraintes, la recherche de l'employabilité immédiate est un leurre et va entraîner une concurrence exacerbée entre les établissements.

Les décrocheur-euses sont confiés à des «*mentors*», les partenariats avec les entreprises et «*France Travail*» sont multipliés, les PFMP sont allongées en terminale pour les élèves ayant opté pour l'insertion professionnelle, et des cours de soutien et des options sans heures dédiées sont annoncées.

L'obligation pour les enseignant-es de matières professionnelles d'aller se former tous les trois ans en entreprises est annoncée. Et que dire de la gratification modique (entre 1,4 et 2,8 euros de l'heure) financée par le l'argent public ?

Travailler plus pour perdre moins et mettre les collègues en concurrence caractérisent les objectifs du pacte spécial PLP, bras armé de cette réforme et vecteur pour s'attaquer au statut des PLP. Augmenter le temps de travail aboutira à remettre en question les ORS⁽¹⁾ ainsi que le statut et à augmenter les inégalités entre les femmes et les hommes. Les missions complémentaires listées ne laissent aucune ambiguïté : rapprocher le LP des entreprises en lien avec la création d'un «*bureau des entreprises*».

La remise en question de la liberté pédagogique des enseignant-es en leur imposant des formations basées sur l'acquisition de «*compétences sociales et comportementales*» parachève cette réforme rétrograde dont la finalité est de former une main-d'œuvre fidèle aux normes entrepreneuriales et corvéables à merci.

Ce **véritable Big Bang libéral** doit être combattu en s'appuyant sur l'intersyndicale voie pro et sur notre confédération. La CGT Éduc'action mènera la bataille pour que le lycée professionnel continue de permettre aux jeunes de s'émanciper.

Philippe DAURIAC

(1)- Obligations réglementaires de service



Certification professionnelle

Après la Loi «liberté de choisir son avenir professionnel» de 2018, une nouvelle réforme de la formation professionnelle est en préparation. Parmi les points discutés, la réforme de la certification professionnelle dont le chantier s'est ouvert fin février avec une mission confiée à France compétences par Matignon. Les objectifs en sont définis de la manière suivante : «poursuivre, systématiser et intensifier la transformation» de ce système.



La certification professionnelle a pour rôle essentiel de valider la qualification obtenue à l'issue d'une formation et/ou d'une expérience professionnelle, afin de la faire valoir sur le marché du travail. La demande est d'adapter les diplômes ou titres aux besoins du marché du travail mais aussi de mettre en place la correspondance des blocs de compétences dans toutes les certifications existantes pour plus de clarté et dans un souci de simplification.

Au service du «plein emploi» voulu par Macron !

En clair se plier aux impératifs du marché de l'emploi et accélérer l'adaptation des élèves aux métiers de demain. **C'est une nouvelle attaque sur le diplôme qui, jusqu'à présent, demeurait un élément clé pour aborder le monde du travail.** Mais il pourrait très vite devenir obsolète. Surtout si de plus en plus, on est sur l'emploi voire le «job» et de moins en moins sur le métier...

Catherine PRINZ

Le Conseil Supérieur des Programmes (CSP) attaque les statuts

Résumons : il n'y a plus assez d'enseignant-es, ni de candidat-es aux concours. Donc on supprime le concours pour relancer l'attractivité. Pourtant déplacer le concours en M2 devait la relancer selon la logique Blanquer ? L'idéologue n'est plus sur le devant de la scène mais ses idées semblent fécondes.

Plutôt que de travailler sur l'attractivité en améliorant la rémunération et les conditions de travail, le CSP préfère en finir avec le concours.

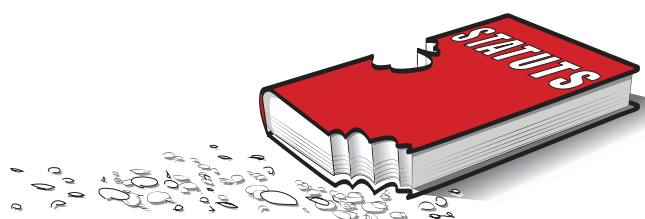
Plusieurs scenarii sont proposés, et on retrouve d'ailleurs la possibilité de conserver un statut, mais sans

épreuves écrites, un oral validerait alors la possibilité de devenir fonctionnaire. Mais la théorie principale serait de s'en passer et de proposer aux lauréat-es de M2 de passer un entretien avec un IEN et un directeur d'école (pour le 1^{er} degré) et un IPR et un-e chef-fe d'établissement (2nd degré) pour en finir totalement avec le statut. C'est aussi le risque de la polyvalence disciplinaire qui est derrière cette proposition.

N'avoir que des enseignant-es sous contrat, c'est plus facile pour induire une pression hiérarchique. C'est pour cela que le statut nous protège pour nous focaliser sur la seule chose importante : l'éducation des élèves qu'on nous confie.

Nous glissons vers une libéralisation que l'action syndicale doit nous permettre de stopper. Nos statuts sont indispensables à la bonne marche de notre École.

Jean-Baptiste DELGENES



■ À perpétuité sous le seuil de pauvreté ?

Élue à la CCP (Commission Consultative Paritaire), AED/AESH je constate tristement que nous avons dû nous prononcer exclusivement sur des dossiers d'inaptitude «féminins». Les licenciements pour inaptitude se multiplient dans toutes les académies.

En effet, notre administration n'a aucun état d'âme avec celles qui «ne peuvent plus exercer leurs missions», leur indiquant la sortie sans ménagement. Au-delà du fait que la dégradation de leur santé est souvent liée à leur vie professionnelle, aucune proposition ne leur est faite sinon de poursuivre «au mieux» leur carrière.

Notre employeur se moque de la loi qui le contraint à examiner sérieusement et honnêtement les possibilités de reclassement. Que deviennent ensuite ces collègues abîmées par leur vie de travailleuses précaires, ayant exercé des emplois pénibles, cumulant des trous dans leurs cotisations, ayant choisi ou pas de sacrifier leur carrière pour leur famille ? Nos collègues sont épuisées physiquement et psychiquement par des conditions de vie et de travail toujours plus difficiles. Alors que le quotidien est compliqué, il est inimaginable de leur demander de «tenir» plus longtemps, et cela, de surcroît, pour une retraite misérable les situant à perpétuité sous le seuil de pauvreté. Pour les AESH comme pour les autres personnels de l'Éducation nationale, **la réforme des retraites qui repousse l'âge à 64 ans : c'est NON !**

Marine SCHNEGG

■ Prime REP : élargie à toutes les catégories de personnels, mais...

Après avoir été condamné par le Conseil d'État pour n'avoir pas mis en place de prime REP/REP+ pour les Aed, le ministère a fini par élargir cette indemnité à toutes les catégories de personnels y exerçant. Mais la mise en œuvre est assez... «drôle» :

1^{ère} «blague» : les AEd et AESH exerçant dans ces établissements ne bénéficient que d'une prime représentant 60% de celle des autres catégories de personnels. Le ministère a justifié cette décision par «l'insuffisance de l'enveloppe budgétaire». Donc, faute

de moyens, on n'a qu'à donner moins à celles et ceux qui ont moins et qui sont les plus précaires !

Faute de moyens

2^e «blague» : Les Assistant-es social-es de Créteil, qui bénéficiaient de cette prime depuis la victoire au TA de la CGT Educ'action, il y a quelques années, se sont vu-es retirer la prime en janvier «par souci d'équité».

3^e «blague» : La prime n'a pu être versée avant le mois d'avril à cause de problèmes informatiques... Le ministère ne pouvait retrouver numériquement les personnels travaillant en Éducation prioritaire !

Vigilance : nous devons vérifier syndicalement que tou-ttes les agent-es de REP/REP+ ont enfin reçu la prime et contrôler le montant, notamment pour les personnels exerçant sur plusieurs établissements.

En cas d'erreur ou de non versement, nous pouvons intervenir au CSA ou, pour les non titulaires, par des saisines de CPPA.

Rémy REYNAUD





Mobilisations retraites / répression

Depuis le 19 janvier, nous sommes engagé-es dans une longue période de lutte dont la dimension historique n'est plus à prouver. Historique du point de vue de l'ampleur des manifestations. On a pu compter jusqu'à 3,5 millions de personnes dans la rue. Chaque ville grande ou moyenne a vu des cortèges denses et composés de personnes qui n'avaient parfois jamais manifesté. Tous et toutes déterminé-es, réuni-es pour marquer notre opposition à la réforme Macron/Borne. Historique également de par la durée du mouvement.

Dossier coordonné par Eléna BLOND

Résistance

Le gouvernement avait misé sur l'essoufflement de la mobilisation dans le cadre d'une inflation galopante et après les multiples crises que nous avons traversées depuis plusieurs années. Il n'en est rien !

À aucun moment, le gouvernement n'a été en capacité de justifier la réforme. Nous sommes donc passé-es, dans les éléments de langage énoncés par le gouvernement, d'une réforme juste (la bonne blague) à une réforme nécessaire.

La retraite est depuis sa création, avec la sécurité sociale, une tache insupportable sur le taux de profit du capital. Cette réforme ne fait pas exception et s'inscrit dans les précédentes qui visaient déjà à réduire les conquêtes sociales.

Le chef de l'État se rêve en chef de guerre et s'entraîne avec les manifestant-es s'appuyant pour cela sur son bras très à droite de ministre de l'intérieur.

Dans leur tour d'ivoire, les têtes pensantes de l'Élysée avaient anticipé la mobilisation (faire le dos rond pendant quelques semaines) mais n'avaient pas imaginé une telle résistance de la part de la population qui n'a pas l'intention de plier le genou devant sa majesté. La crise sociale s'est ainsi muée en une crise de régime.

Macron et son gouvernement ont beau se réfugier derrière les institutions, ils ne font au contraire qu'affaiblir une démocratie bourgeoise vieillissante. Ils préparent sans scrupule l'arrivée d'une extrême droite qui attend de sortir les marrons du feu aux prochaines élections.

Quoi qu'il en soit et quelle que soit l'issue (à l'heure où nous écrivons ces lignes, nous «*préparons la date du 6 juin toujours dans l'unité syndicale*»), la lutte a permis la constitution de collectifs syndicaux, intersyndicaux et interprofessionnels solides. **Ce sont des points d'appui pour le futur.**

Mathieu MOREAU

Mobilisations dans l'Éducation nationale

Prenons le temps de citer notre cher ministre : «*Les enseignants ont participé, de manière relativement importante, à la mobilisation. Ensuite, les chiffres ont décliné. La réforme en elle-même a, certes, suscité des oppositions, et on peut le comprendre. Mais ils n'ont pas été les fers de lance de la mobilisation comme on a pu le voir dans le passé.*»

Stratégies des luttes

Mieux encore : «*Les enseignants se rendent compte que la réforme a un impact, mais dans des proportions qui restent relativement gérables.*» Voici une nouvelle illustration, s'il le fallait, de la déconnexion manifeste de ceux-celles qui nous dirigent avec la réalité.

Non, Monsieur le Ministre cette réforme n'est pas acceptée. Plus encore, elle est largement combattue.

Dès le 19 janvier, les taux de grévistes étaient particulièrement élevés dans l'Éducation nationale dépassant par endroit 60% dans le premier degré. Les personnels de l'Éducation sont au rendez-vous



des principales journées d'action que ce soit en grève ou en manifestation. Au-delà des grandes dates de mobilisation, ils et elles se sont organisés dès le 7 mars pour participer aux différentes actions de blocage. Cela s'est traduit par la mise en place de piquets de grève devant les écoles, les établissements et la jonction avec les autres secteurs en lutte. Le drapeau de la CGT Educ'action a flotté.

Notre ministre peut se faire plaisir en commentant la décline assez logique du taux de grévistes dans notre secteur, il ne peut néanmoins pas prendre cela pour un blanc-seing envers sa politique.

En effet, avec la mobilisation sur les retraites, les personnels de l'Éducation ont pu eux aussi avancer largement des revendications spécifiques.

La grève des surveillances fut l'occasion de rappeler, par son calendrier et son contenu, l'aberration pédagogique et organisationnelle du bac Blanquer. Depuis le mois de mars, ce sont les enjeux du salaire (avec les annonces sur le pacte notamment) et des conditions de travail qui s'expriment. La gestion comptable des effectifs, le manque d'attractivité du métier, les pressions hiérarchiques, l'application d'un management pesant épuisent une profession par laquelle l'on veut rajouter deux ans.

Donc, non, les personnels de l'Éducation ne se laissent pas faire. Ils et elles participent activement aux mobilisations et quelle qu'en soit l'issue, nous ne désarmons pas ! Cette longue et forte lutte aura vu la construction de collectifs de travail pour répondre à la hiérarchie et préparer la riposte.

Notre responsabilité est d'en soutenir l'installation, de rompre avec l'isolement et renforcer ainsi notre syndicalisme de lutte des classes manifestement croissant.

Alors fer de lance ou pas, qu'importe, tant que le but est atteint : le retrait de la réforme !

Mathieu MOREAU

Violences policières face à la détermination

Macron est prêt à tout pour ne pas perdre le bras de fer qu'il a engagé avec les travailleur-euses et utilise toutes les armes au sens propre et figuré pour reprendre la main.

La répression anti-syndicale et les attaques contre le droit de grève se sont durcies et étendues à des secteurs jusque-là assez préservés. Les gardes à vue de militant-es pour des actions syndicales sont de plus en plus fréquentes, comme celles dans l'Énergie PACA le jour de l'annonce de l'utilisation du 49.3. Et dans l'Éducation, des recteur-trices n'hésitent plus à « muter » des syndicalistes dans « l'intérêt du service », ou bien à faire pression sur des personnels signataires d'une pétition contre des fermetures de classes.

■ Un gouvernement aux abois

Le président Macron et son gouvernement n'ont aucune assise politique, ni même dans une partie de la population. C'est parce que Macron n'a aucun soutien que la politique de répression anti-syndicale et d'atteinte au droit de grève s'est autant développée. À plusieurs reprises depuis octobre, des réquisitions ont eu lieu, notamment contre les salarié-es grévistes des raffineries.

Mobilisation interpro : répressions

En mars, dans la raffinerie Total de Gonfreville, c'est pour alimenter en kérosène les aéroports parisiens que l'arme de la réquisition a été dégainée et non pour répondre à une situation d'urgence. Les salarié-es de la même raffinerie ont également eu droit à une intervention policière sur leur piquet de grève pour empêcher une AG.

Au Havre, une intervention policière a eu lieu sur le piquet de grève des éboueur-ses, se soldant par une arrestation arbitraire.

À Rouen, le 23 Mars, une collègue AESH a eu le pouce arraché par une grenade de désencerclement qui a



explosé au niveau de sa main, causant, en plus d'une mutilation, des souffrances psychologiques importantes. Son seul « crime » ? Demander à des manifestant-es de reculer pour éviter toute confrontation avec la police et pour rejoindre le cortège syndical.

■ Vider la rue

Dès que les tensions sont plus fortes, les violences policières dont le ministre de l'intérieur est le chef d'orchestre viennent renforcer l'arsenal pour « vider » la rue. Le discours de Darmanin qui criminalise syndicalistes et manifestant-es s'inscrit dans cette stratégie répressive.

Depuis la tragédie de Sainte Soline et les reportages sur la violence de la Brav-M, la communication de Darmanin se réduit à une phrase : la police se défend contre une ultra-gauche violente.

Cela témoigne de la radicalisation sécuritaire du pouvoir qui se sent de plus en plus aux abois sur les questions sociales comme sur les problématiques environnementales.

Luc DE CHIVRE

Le rôle des organisations syndicales dans la mobilisation sociale

■ Construire la grève contre la réforme des retraites

Les patron·nes (peu bavard·es) ont peur d'au moins deux choses :

- Le blocage de l'économie. Force est de reconnaître que nous n'y sommes pas encore.
- La création de sections syndicales d'entreprises et de services.

Quelles stratégies ?

■ Une stratégie unitaire

Admettons que les manifestations record sont dues à l'unité syndicale. De la CFE-CGC à la CGT, le mot d'ordre unique «*non aux 64 ans*» est clair, même pour les professions très isolées et les «*déserts syndicaux*».

Contrairement à ce que dit BFM-TV, ce n'est pas Laurent Berger qui a fédéré l'intersyndicale mais bien Philippe Martinez en tenant tous les bouts : les dates de grève liées aux mobilisations du week-end, les appels à la reconduction, à généraliser la grève...

■ Une reconduction difficile

La physionomie de ce mouvement est très différente de 2019 : la date du 5 décembre, partie de la RATP et fixée en amont avait marqué un coup d'envoi spectaculaire et propulsé des reconductions dans les transports.

Cette fois, le scénario est différent mais le niveau de mobilisation n'a pas été moindre. Or, la tentative de lancement de la grève reconductible à partir du 7 mars n'a pas pris. Chez les cheminot·es, la reconduction a été assez peu suivie. Elle a partiellement tenu quelques jours à la RATP, loin des niveaux de 2019.

Dans le secteur de l'énergie, des actions quotidiennes de «*mise en sobriété*» ont été initiées sur des temps de grève définis. Le mouvement a été plus suivi dans la pétrochimie, mais des réquisitions l'ont freiné. Dans les ports et docks, la reconduction a été partielle (72h puis 2h par jour).

Enfin, dans l'Éducation, il n'y a pas eu de reconductions au-delà du 8 mars, ou bien de façon très exceptionnelle. Bref, malgré l'appel offensif et coordonné des 5 fédérations de l'industrie de la CGT, le mouvement demeure intermittent, rythmé par les journées nationales d'action. La grève générale, ça ne se décrète pas.

■ Quelle stratégie de massification au niveau local ?

Au sein de nos écoles et de nos établissements, la bataille des idées était déjà gagnée, comme partout dans l'opinion publique. Pousser à la grève ? Moins compliqué que prévu... alors même que les AG étaient parfois très clairsemées. Mais dans la durée, on a vu que certain·es collègues lâchaient, notamment après le 49.3, convaincu·es que le jeu se jouerait désormais par la «*violence*». Comment travailler plus finement la construction de la grève à l'échelle locale ?

Depuis quelques semaines nous avons aussi assisté à une démultiplication d'actions coup de poing qui, si elles ont une portée médiatique, ont peu d'impact en termes de massification et ont entraîné une grande fatigue des militant·es de première ligne.

Coordonner les actions et tenir sur le long terme, c'est l'action des militant·es !

Rémy REYNAUD



Santé et conditions de travail : la contre-réforme

La contre-réforme Touraine de 2014 avait déjà acté l'allongement de la durée d'assurance requise -43 annuités- et le plafond de 67 ans pour une retraite à taux plein, mais les conditions d'âge légal de départ permettaient de minimiser les effets de la décote pour un départ anticipé. La contre-réforme Macron-Borne aggrave les effets de la décote et repousse l'âge de départ.

Or, les conditions de travail imposées par l'Éducation nationale se dégradent, pour tous les personnels, portant atteinte à notre santé tant physique que psychique.

La démographie est en baisse ? L'institution procède à des fermetures de classes et à la baisse des dotations horaires, quand ce serait justement l'occasion de diminuer les effectifs dans les classes, notamment en milieu rural dans les classes multi-niveaux, dans les zones d'Éducation prioritaire, ou encore dans les lycées !

Des conditions toujours plus difficiles

L'inflation augmente ? Un Pacte indigne est proposé aux enseignant-es : afin de garder financièrement la tête hors de l'eau, il faudra alors travailler plus, alors que l'ensemble de la profession enseignante a déjà dépassé le point de rupture de charge de travail.

La présence d'élèves à besoins éducatifs particuliers augmente ? Les conditions de travail des AESH se dégradent encore, portant atteinte à leur intégrité notamment via les PIAL, le développement du contrat unique (Éducation nationale et Territoriale) et l'absence de statut protecteur.

Ces conditions de travail iniques se retrouvent également dans les autres services, que ce soit en vie scolaire où il faut composer avec toujours moins de personnels AEd, chez les personnels ITRF, administratifs qui sont sous pression, ou encore du côté des services sociaux et de



santé, où les collègues interviennent sur un périmètre très large avec des centaines d'élèves et leurs familles à accompagner.

La réponse systématique à **l'intensification de la charge de travail et à la complexification des tâches** se fait au prisme d'une réduction des effectifs de fonctionnaires titulaires substitué-es par des contractuel-les, de salaires bloqués, d'injonctions et de réformes qui n'ont aucun sens, si ce n'est celui de préserver les intérêts de la bourgeoisie.

Ces conditions de travail ont un impact fort sur la santé des personnels : burn-out, maladies invalidantes, accidents de services ou de travail entraînant parfois des situations de handicap durable... Et il va devenir commun de finir (ou pas) sa carrière en plus mauvais état avec le recul de l'âge de départ à la retraite !

La retraite est un temps de travail libre, où enfin les personnes peuvent s'impliquer sans contrainte à façonner leur vie et le monde qui les entoure selon leurs valeurs. Ce n'est en aucun cas l'antichambre d'une fin de vie sur fond de souffrance !

COLLECTIF CONDITIONS DE TRAVAIL

Attention mutation sanction

La période est à la sanction administrative et les rectorats ne s'embarrassent pas toujours avec le droit grâce à une disposition commode : la mutation d'office (voir PEF n°174), comprendre forcée, au nom de «*l'intérêt du service*».

Au nom du bon fonctionnement des services et en alléguant de dysfonctionnements ou de tensions entre les personnels, l'employeur peut affecter ailleurs un personnel perçu comme «*gêneur*» surtout s'il ou elle est militant·e syndical·e, mais sous contrôle possible du tribunal administratif. En la matière, un recteur en a été pour ses frais.

Tentative d'intimidation

■ Décision irrégulière

Un de nos camarades, coordonnateur de l'unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS) au sein d'un lycée professionnel avait fait l'objet de cette mesure expéditive de mutation d'office. Il avait été affecté dans un autre établissement sur un poste de professeur de lycée professionnel dans sa discipline d'origine.



L'administration se réfugiait ainsi sous le parapluie de la simple «*mesure d'ordre intérieur*», insusceptible de recours.

Mais il s'agit bien d'une décision irrégulière, au regard de la modification de la résidence administrative (Conseil d'État, 4 octobre 1991, n° 95974). Comme le relève surtout le tribunal administratif, ce poste est «*dépourvu de tout encadrement, de toute fonction de coordination et toute spécialisation liée à la prise en charge d'élèves en situation de handicap*».

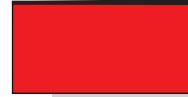
Les juges ont logiquement considéré que : «*ce changement d'affectation conduit par suite à une diminution sensible des attributions et des responsabilités exercées*». Le tribunal a aussi relevé que cette mesure «*ne procédait pas seulement de la nécessité de mettre fin, dans l'intérêt du service, aux dysfonctionnements allégués de l'ULIS, mais révèle une volonté de sanctionner cet agent et constitue une sanction disciplinaire déguisée*».

En conséquence, cette décision est entachée «*d'un détournement de procédure*» privant «*des garanties de la procédure disciplinaire*».

Certes, comme le prévoit la jurisprudence, notre camarade avait pu prendre connaissance de son dossier administratif en vertu de l'article 65 de la loi du 22 avril 1905 et la commission administrative paritaire, alors compétente en matière, avait été consultée. Même lors d'une mutation d'office, l'employeur public doit prendre en compte la situation familiale (Conseil d'État, 7 juillet 2022, n° 459456). Au final, notre camarade, sur injonction du tribunal au recteur, doit réintégrer son poste d'ULIS sous les trois mois.

Cette victoire juridique s'est accompagnée d'une mobilisation sans faille, déterminée et durable des camarades de l'académie. C'est sans aucun doute une clé pour ne pas se laisser intimider par l'administration tentée de répondre sanctions disciplinaires contre actions syndicales.

Philippe PÉCHOUX



Les journées des intersyndicales femmes

Les journées intersyndicales femmes, chaque année en mars, rassemblent plus de 500 syndicalistes, chercheuses et militant·es réunies par la CGT, Solidaires et la FSU.

Y participer, c'est venir prendre connaissance et débattre des dernières recherches autour de thèmes variés, comme cette année une approche économique du modèle patriarcal, des analyses de la santé des femmes au travail, les questions de la paix et de la guerre au prisme du genre, ou encore, les enjeux du télétravail.

■ Le genre du capital¹

La lutte contre la réforme des retraites est aussi une lutte féministe : les femmes seront plus pénalisées, alors qu'elles ont déjà des pensions de droit direct inférieures de 40% à celles des hommes (voir le site égalité professionnelle de la CGT).

Une énergie conquérante !

Ce que montrent Céline Bessière et Sybille Gollac, c'est que cette réforme défavorable aux femmes n'est qu'une des composantes d'un système de reproductions sociales et familiales qui les spolie de leur pouvoir économique.

L'économiste Rachel Silvera (aujourd'hui co-directrice du MAGE groupe de recherche Marché du travail et Genre, -elle a rendu un beau hommage à Margaret Maruani, sa prédécesseuse qui nous a quitté·es l'an dernier) l'avait démontré, elles gagnent un quart en moins² que les hommes. Mais elles héritent aussi moins et leur niveau de vie baisse de 20% en cas de séparation conjugale contre 3% pour les hommes.

Leur travail est plus précaire et elles ne peuvent s'investir dans leur carrière quand elles s'occupent en majorité du travail domestique gratuit. Travail gratuit dont Maud Simonet³ nous démontre qu'il est de plus en plus institutionnalisé par les stages, les «*engagements citoyens*», au nom de valeurs affectives qui n'ont rien à voir avec le droit du travail.



Elle insiste sur le fait qu'il y a là un véritable défi syndical féministe car le travail gratuit est fort genré.

■ L'endométriose : un enjeu d'égalité professionnelle

La sociologue politique Alice Romeirio nous rappelle que cette maladie affecte une femme sur dix et que celles qui en sont atteintes ne bénéficient absolument pas des conditions de travail adaptées. 82% des femmes ne prennent pas d'arrêt maladie pendant les périodes de crises alors que les symptômes sont extrêmement douloureux et handicapants ; elles mettent en place des stratégies individuelles pour rendre invisible leur maladie à l'employeur.

Il faut s'emparer de ce sujet syndical !

Pauline SCHNEGG

¹ Céline Bessière et Sybille Gollac, Le Genre du capital. Comment la famille reproduit les inégalités, La Découverte, 2022

² Rachel Silvera, Un quart en moins. Des femmes se battent pour en finir avec les inégalités de salaires, La Découverte, 2014

³ Maud Simonet, Travail gratuit : la nouvelle exploitation ? Éditions Textuel, 2018.

Réforme de la Fonction publique

Pendant qu'à l'Éducation nationale, le ministère négocie son « pacte enseignant », le gouvernement avance sur une réforme de la Fonction publique. Le 1^{er} février, Stanislas Guerini, ministre de la Fonction publique, a lancé les travaux sur son « *grand chantier de l'accès, des parcours et des rémunérations* » dans la Fonction publique. Avec l'explosion de l'inflation, toutes les organisations syndicales revendiquent un rattrapage des pertes accumulées en matière de pouvoir d'achat par un dégel du point d'indice et son indexation sur l'inflation. Ce n'est pas du tout sur cette option que planche le gouvernement qui veut progressivement déconnecter l'évolution des salaires de celle du point d'indice.

Individualisation des rémunérations

Les ambitions du ministre sont, ni plus ni moins, de « *remettre à plat* » le système de rémunération « *sans tabou* ». Le ministre est spécialiste de novlangue : « *Mieux valoriser les agents, leur travail et leurs compétences (...) par le développement de parcours professionnels, la reconnaissance de compétences* ou encore par de nouveaux modes de rémunération qui récompensent l'engagement et la performance ».

Et qu'y a-t-il derrière ? La mise en avant de l'intéressement, le développement de la rémunération au mérite, la mise en place d'« *accélérateurs de carrière* » permettant de **mettre en concurrence les agent-es et mieux payer ceux-celles que la hiérarchie choisira**. Au final, se profilent l'individualisation des carrières et la casse du statut. Si c'est comme ça qu'il espère améliorer l'attractivité de la Fonction publique, il se plante complètement !

Sylvie AEBISCHER

Iran, Pérou : une répression féroce sur la population

L'année 2022 a été marquée par une terrible répression qui s'est abattue sur des populations qui se révoltaient contre le régime en place, que ce soit pour lutter contre le manque de liberté et de démocratie ou contre des réformes anti-sociales et particulièrement injustes.

Contester dans certains États se fait parfois au péril de sa vie.

En Iran, depuis le soulèvement de milliers d'Iraniens et surtout d'Iraniennes, après le décès de Mahsa Amini, arrêtée par la police des mœurs, les autorités ont fait usage de la force n'hésitant pas à emprisonner des centaines de militant-es sous des prétextes fallacieux.

Elles ont même condamné à mort un certain nombre d'opposant-es après des caricatures de procès. Human Rights Watch, dans son rapport mondial 2023 a, par ailleurs, évoqué une enquête diligente, au

14 novembre, par des organisations de défense des droits humains, sur les décès signalés d'au moins 341 manifestant-es, dont 52 enfants.

Contester au péril de sa vie

Depuis le coup d'État du 7 décembre, **le Pérou**, un pays dont on parle peu, compte aussi de nombreuses victimes liées à une répression sans précédent : une soixantaine de mort-es depuis le mois de décembre dans ce pays et plusieurs milliers de blessé-es.

Cet État s'enfonce dans une dictature civile et militaire et ce sont les travailleur-es qui en paient le prix fort en se faisant réprimer violemment.

Dans un tel contexte, les populations de ces pays ne peuvent compter que sur elles-mêmes et **la CGT est, plus que jamais, solidaire avec ces hommes et ces femmes qui se battent avec force pour leurs droits**.

Isabelle VUILLET

53^e Congrès confédéral

Du 27 au 31 mars, 942 délégué-es se sont réuni-es pour le congrès confédéral à Clermont-Ferrand avec pour la première fois depuis 128 ans, l'élection d'une femme comme secrétaire générale de la confédération, Sophie Binet.

Dès le début du congrès, une ambiance très particulière s'est mise en place, elle a perduré et s'est amplifiée au fil des jours.

Un bilan en demi-teinte

Des violences et pressions, morales comme physiques, ont émaillé ce congrès. Les tensions et confrontations politiques qui peuvent apparaître dans nos congrès doivent demeurer dans le cadre strict du débat démocratique et du respect sororal et fraternel des congressistes.

L'ambiance délétère que certain-es ont fait régner toute cette semaine est un mépris des délégué-es ; la démocratie syndicale ne peut pas s'exprimer pleinement dans un tel climat. D'ailleurs, la CEC du 12 avril a condamné fermement les faits et a demandé la démission du camarade impliqué pour violence physique.

Au final le document d'orientation a été largement remanié par les amendements

On peut regretter la disparition de certains points liés à notre rapport avec les ONG, notamment le passage où l'ensemble des collectifs auxquels la CGT participe, ou qu'elle a contribué à créer, étaient cités : VISA¹, le CNDP² et «*plus jamais ça*» ; on reste sur notre faim avec «*renforcer les échanges, les débats, le travail avec les autres organisations sur des objectifs et valeurs communes*» et «*poursuivre le travail avec les associations et les ONG dans le respect de nos repères revendicatifs et de l'indépendance et des prérogatives de chacun*» : cela laisse l'initiative de nouveaux collectifs ou associations à d'autres acteurs que la CGT et met à



mal le postulat selon lequel «*la CGT occupe une place centrale dans le mouvement social*».

Un autre point d'attention est l'unification du syndicalisme. Les propositions de la CGT Educ'action vont plus loin qu'«*œuvrer à l'unité syndicale*». En effet nous avons validé un processus d'unification syndicale et un questionnaire sur l'unification très abouti. Sur ce thème notre élan semble freiné.

Notons que le cadre commun de lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans la CGT est validé dans sa globalité avec la notion de présomption de sincérité et la mise en place de mesures conservatoires pour protéger la victime qui sont essentielles pour une véritable prise compte des victimes et des signalements. Cela correspond à une attente de notre organisation féministe.

La CGT Educ'action respecte les décisions prises collectivement à l'occasion de ce congrès et mènera avec la confédération les luttes à venir en défense des intérêts du monde du travail. Elle portera une attention particulière au respect de nos règles de vie et de notre cadre démocratique, condition indispensable pour rassembler la CGT sur la base de ses valeurs.

Des délégué.es, membres du bureau de la CGT Educ'action

1- VISA : vigilance et initiatives syndicales antifasciste

2- CNDP : collectif national de défense des droits des femmes

Indigne !

C'est le mot qui résume les restrictions apportées à la mi-mars en Commission des lois du Sénat, lors de l'examen du projet de loi immigration. Non seulement les sénateur·trices ont demandé de restreindre la possibilité de séjour pour des personnes gravement malades qui n'ont pas un accès effectif aux traitements dans leur pays, mais ils-elles reviennent sur leur obsession de supprimer l'Aide Médicale d'État (AME), pour en faire une Aide Médicale d'Urgence, sous conditions strictes.

Le Sénat n'est pas une terre d'accueil

L'AME a déjà subi des restrictions en 2019, sous prétexte que celle-ci serait largement dévoyée et constituerait une pompe à immigration, alors que toutes les études sérieuses, et notamment l'enquête Premiers Pas de l'IRDES (Institut de Recherche et de Documentation en Économie de la Santé), ont montré que non seulement l'AME n'est pas un motif d'immigration, puisque moins de la moitié des personnes éligibles y ont effectivement recours, mais qu'en plus très peu de fraudes sont relevées.



Les sénateur·trices ont voté un amendement pour limiter l'Aide médicale aux seuls soins urgents et vitaux et le rétablissement d'un droit de timbre de 30€ abandonné il y a plus de 10 ans, l'IGAS (Inspection Générale des Affaires Sociales, organisme interministériel peu soupçonné d'être infiltré par de dangereux·euses gauchistes) ayant montré le «*risque d'un accroissement des dépenses au-delà de l'économie escomptée*», le «*risque sanitaire associé à des retards de soins*» et «*un effet de responsabilisation sur la dépense de soins estimé très faible sur les bénéficiaires de l'AME*».

Supprimer cette Aide Médicale d'État, c'est supprimer une des rares aides qui bénéficie encore aux étranger·ères en situation irrégulière et dont peuvent bénéficier nos élèves sans papiers. **«Cela ne rapporterait rien, à part la honte !»**, Florence Rigal, présidente de Médecins du Monde.

Une autre question reste d'une actualité brûlante : **les enfants vivant dans la grande précarité ont-ils ou ont-elles le droit d'aller à l'école ?** En effet les refus d'inscriptions scolaires pour les familles vivant dans une extrême précarité se multiplient dans les municipalités.

Pourtant **l'égal accès à l'instruction est garanti par la Constitution et par la Convention internationale des droits de l'enfant**. Les seules pièces exigibles sont un justificatif de l'identité de l'enfant, de la ou du responsable légal et un document justifiant de leur domicile.

La ou le maire peut faire procéder à des vérifications mais cela ne doit pas poser obstacle à l'inscription scolaire. Le recteur ou la rectrice devrait avoir le devoir et le pouvoir de palier la défaillance du ou de la maire.

C'est-à-dire que quand le refus est illégitime, il ou elle a le pouvoir – à travers le ou la DASEN – d'inscrire l'enfant. C'est ce que le Conseil d'État a justement rappelé au recteur Auvernaux de Créteil, lors de l'audience qui s'est tenue jeudi 23 mars dernier. Dont acte !

Frédéric MOREAU



Philippe DAURIAC

Philippe Dauriac est Secrétaire Départemental du SDEN 16, en charge de la voie professionnelle avec Catherine Prinz à la CGT Educ'action.

J'ai 54 ans. J'ai obtenu une maîtrise d'histoire à l'université de Bordeaux en 1994, tout en travaillant comme surveillant à temps plein avec le statut de MI/SE, hélas supprimé en 2003. Je suis PLP Lettres-Histoire depuis 1996 et j'exerce dans l'Académie de Poitiers.

■ Quel est ton parcours syndical ?

J'ai baigné dans une culture familiale très ancrée à gauche et j'ai adhéré à la CGT après la mobilisation gagnante contre la réforme des retraites de 1995. Élu au CA dans mon établissement depuis 1997, j'ai intégré la CE de mon UD de 2003 à 2006 car j'étais très intéressé par l'interpro. Investi sur les questions de formation professionnelle, j'ai exercé plusieurs mandats dans les différentes commissions du CREFOP entre 2006 et 2018. Militant académique, j'ai, avec d'autres, porté la nécessité de l'union avec la FSU aux élections professionnelles.

■ Quels sont tes mandats et activités syndicales ?

Je suis devenu secrétaire départemental du SDEN 16 en 2016 et j'ai intégré le collectif Enseignement Professionnel de l'UNSEN en 2018. Lors du congrès extraordinaire de 2021, je suis devenu membre du bureau de l'UNSEN en charge de la voie professionnelle en collaboration avec ma camarade Catherine Prinz. Je siège au CSE depuis 2022.

■ Quelles sont ta mobilisation et tes analyses du mouvement des retraites ?

Depuis la fin des élections professionnelles avec mes camarades du SDEN 16, nous avons multiplié les heures d'information syndicales pour expliquer le caractère injuste et injustifié de la réforme rétrograde des retraites. Présent·es en nombre depuis le 19 janvier dans les journées de grève, nous nous sommes mobilisé·es, parfois en reconductible, sur l'ensemble des actions proposées (tractages, blocages, rassemblements festifs...) par l'intersyndicale départementale.

Malgré un niveau de mobilisation jamais atteint depuis 30 ans, grâce à une intersyndicale solide, une opinion opposée à 90%, et l'incapacité de faire voter cette réforme au parlement, Macron est resté droit dans son mépris de classe. Force est de constater que le rapport de force par la grève reconductible a été difficile à installer, surtout dans un contexte inflationniste et une modification en profondeur du salariat (développement de la précarité, sous-traitance, intérim, baisse des effectifs dans la Fonction publique).

Pour autant, la lutte n'est pas finie et la mobilisation doit durer jusqu'au retrait car perdre serait ouvrir un boulevard pour privatiser notre système de protection sociale et démanteler l'École publique comme le prouve la réforme réactionnaire du lycée professionnel.

On lâche RIEN !

Entretien réalisé par Pauline SCHNEGG

Présent·es les retraité·es dans la lutte actuelle !

Après une vie active bien remplie, beaucoup de retraité·es s'investissent dans de nombreuses associations parce qu'il est important de rester en phase avec la vie et la société. Colonne vertébrale des clubs, médiathèques, théâtres, foyers, salles municipales, plus de 50% des responsables associatif·ves sont des retraité·es.

Mais cet engagement diminue : allongement du départ en retraite, temps consacré aux petits enfants et ascendant·es - ce qui noue aussi des liens entre générations-, nécessité pour certain·es de compenser la faiblesse des pensions par des petits «boulots».

Créer un lien intergénérationnel

Si les retraité·es se désengageaient de l'encadrement des activités, cotisations, licences, cela aurait un coût plus ou moins élevé, selon l'activité. Seraient ainsi pénalisés les milieux les plus modestes alors qu'on sait combien la pratique d'une activité sportive ou culturelle est bénéfique pour les jeunes et les moins jeunes !

Sur le plan individuel, la pratique d'une activité sociale contribue au bien-être physique et psychologique et au maintien de l'autonomie, renforce l'estime de soi, protège le lien social surtout en milieu rural.



Soucieux de la citoyenneté, de nombreux retraité·es siègent par ailleurs dans les conseils municipaux.

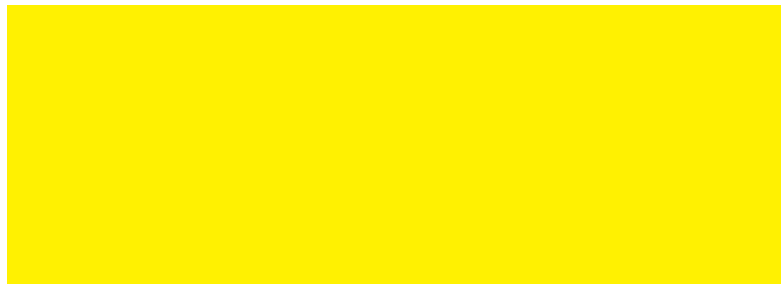
Surtout il est important que les seniors restent à la CGT : oui le salaire socialisé -qui alimente nos retraites-, la défense des services publics sont des liens qui unissent salarié·es et retraité·es. Toutes les luttes qui protègent ces conquits, qui exigent la juste valeur du travail par l'augmentation des salaires et des pensions sont aussi celles des retraité·es.

- Et Macron voudrait priver notre société de l'engagement et du rôle social des retraité·es ?
- Et Macron voudrait priver les générations suivantes de ce moment privilégié gagné avec les cotisations sociales ?
- Et Macron voudrait que les salarié·es soient usé·es jusqu'à la mort, ou survivent avec une maigre pension ou, pour les plus riches, se tournent vers les assurances privées ?
- Et Macron voudrait détruire cette nouvelle vie, faite de partage, d'entraide et d'épanouissement auprès des autres ?
- Et Macron voudrait démolir ce formidable conquits que sont la retraite, la sécu ?

Non, les retraité·es ne laissent pas faire et participent en nombre au formidable mouvement où toutes les générations se côtoient dans la détermination et la bonne humeur.

Quel plaisir de rencontrer dans les manifs ces jeunes, parfois des ancien·nes élèves qui sont étonné·es, heureux·euses et reconnaissant·es de notre présence dans cette belle lutte intergénérationnelle.

Jacky MILAGUET SNR SDEN 17 et Janine EMEYRIAT
SNR SDEN 38



■ ... comme Mobilisations

Mais quelle est donc la recette pour gagner ? Existe-t-elle seulement ?
Peut-on trouver les conditions nécessaires qui pourraient mener à la victoire même si on n'a jamais la garantie qu'elles soient suffisantes ?

La mobilisation contre la réforme des retraites que nous vivons depuis mi-janvier présente des caractéristiques pas forcément originales mais qui par leur cumul, en font **un mouvement quasi inédit** : intersyndicale soudée et appréciée de l'ensemble des salarié-es, manifestations sur tout le territoire, présence de militant-es mais aussi de primo manifestant-es à chaque journée, actions tous azimuts, grèves reconductibles dans certains secteurs, soutien fort de l'opinion publique.

Dans l'histoire récente des mobilisations, certains ingrédients ont porté leurs fruits, comme en 1966, quand la CGT conclut un accord d'unité d'action avec la CFDT. Elyane Bressol⁽¹⁾ analyse : «*Face à la montée du chômage, aux attaques contre la gestion démocratique de la Sécurité sociale, aux conditions de travail pesantes, cet accord libère des énergies revendicatives, provoque un essor des grèves, qui préfigurent Mai 68*».

Tou·tes ensemble !

En décembre 1995, le projet de réforme sur les retraites -dont les régimes spéciaux et la sécurité sociale- mettra tout d'abord la Fonction publique dans la rue rejointe par la RATP et les cheminots. Grèves reconductibles, coordination interpro, France paralysée, auront raison du Premier ministre Alain Juppé après la journée du 5 décembre où a émergé le slogan «*Tous ensemble*». La sociologue Josette Trat⁽²⁾ retient trois caractéristiques du mouvement : «*mouvement d'ensemble*», unitaire et porteur d'un projet de société «*égalitaire et solidaire*».

C'est l'unité syndicale qui aura fait défaut en 2003 face à la réforme Fillon, quand la CFDT décide de «*casser le mouvement*» mais c'est aussi le manque d'ancrage de la mobilisation dans les territoires. Pourtant certains secteurs auront marqué le mouvement comme l'Éducation nationale en grève reconductible avec une forme d'auto-organisation telle que les coordinations. Mais pas vraiment de grève reconductible dans d'autres secteurs restés sur des grèves «*au carré*» de 24h. Une histoire qui se terminera par une «*défaite*» le 12 Juin devant le stade Vélodrome à Marseille, les organisations restantes dans la bataille (CGT, FSU, FO) n'ayant pas œuvré à la généralisation de la grève.

De mobilisation en mobilisation, l'histoire ne se répète pas !

À nous de l'écrire, en fonction des circonstances qui se présentent. Hasta la victoria siempre !

Nadine CASTELLANI LABRANCHE

1)Elyane Bressol, IHS CGT « Depuis 1895 : la CGT »

2)« Retour sur l'automne chaud de 1995 », Cahiers du Gedisst, n° 18, 1997.



la
cgt

ÉDUC'
ACTION



Depuis le 19 janvier, nous sommes engagé·e·s dans une longue période de lutte dont la dimension historique n'est plus à prouver. Historique du point de vue de l'ampleur des manifestations. On a pu compter jusqu'à 3,5 millions de personnes dans la rue. Chaque ville grande ou moyenne a vu des cortèges denses et composés de personnes qui n'avaient parfois jamais manifesté. Tous et toutes déterminé·es, réuni·es pour marquer notre opposition à la réforme Macron/Borne. Historique également de par la durée du mouvement.